



## AGENT D'ESCALE

Premier interlocuteur du passage dans l'aéroport, également appelé Agent d'escale commercial, Agent d'enregistrement ou Agent de passage, l'agent d'escale a comme principales fonctions, d'accueillir et renseigner les passagers.

### Mission

- Accueillir et renseigner les passagers et procéder aux opérations d'embarquement et débarquement,
- Enregistrer les passagers et leurs bagages.
- Assister les passagers à particularités (enfants non accompagnés, passagers handicapés etc...),
- Traiter les irrégularités liées aux bagages perdus ou endommagés.

### Règles d'or

Représentant sa compagnie, une excellente présentation est primordiale. Savoir gérer son stress et être doté d'un bon sens relationnel sont, de plus, les qualités essentielles pour exercer cette activité.

La pratique de l'anglais est obligatoire et une autre langue étrangère, très appréciée.

Il doit être âgé au minimum de 18 ans. Avoir un casier judiciaire vierge.

### Conditions de travail

Sous la tutelle du superviseur passage, il travaille en équipe dans les aéroports. Les horaires sont variables et en décalés, le week-end et les jours fériés.

Il travaille en étroite collaboration avec l'agent de trafic.

### Formation nécessaire

- Un BTS Tourisme, DUT techniques de commercialisation ou Licence Management des services aériens [
- voir suivi une formation certifiante 'agent d'escale' **serait un plus**

**Contrat** : CDD du 3 avril 2023 au 08 janvier 2024, renouvelable ou CDI

**Horaire contractuel** : 35h

**Catégorie socioprofessionnelle** : CCNTA -PS coefficient 200

**Salaire de base** : débutant 1709 à 1775.00€

**Panier repas** : 4.50€/ jour travaillé

**Panier transport** : 4.20€/ jour travaillé

**Mutuelle/Prévoyance** : 60% employeur – 40% salarié

**Dès 13 mois d'ancienneté** : 13<sup>ème</sup> mois +prime de vacances

**Envoyer CV et lettre de motivation à : [françoise.vogel@aviapartner.aero](mailto:françoise.vogel@aviapartner.aero)**